

mer un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes dont le but principal serait la surveillance continue de tout ce qui pourrait toucher le consommateur. De plus, le comité projeté devrait avoir droit de regard sur les tendances économiques du Canada qui pourraient exercer une influence sur l'emploi, le revenu et la consommation.

Un comité parlementaire répondrait plus directement aux préoccupations du Parlement ou du public quant aux problèmes touchant le consommateur.

*Recommandation:*

Le Comité recommande en plus qu'un tel comité mixte soit mis sur pied pour la durée d'une législature, afin d'assurer la continuité de son travail et d'être en mesure de régler les difficultés qui lui sont soumises par le Parlement.

Il est indispensable de mettre à la disposition du Comité mixte un personnel compétent. Il est à noter que le Troisième exposé annuel du Conseil économique du Canada contient une proposition quelque peu identique et souligne quelques fonctions particulières que le Comité mixte pourrait remplir.

*Il est recommandé:*

Qu'un comité mixte soit établi pour examiner les questions relatives à la consommation et la situation de l'économie canadienne.

*5. L'influence de la demande du consommateur sur les prix des aliments*

Lors des témoignages apportés au Comité, on a noté la tendance de plus en plus accentuée qu'ont les consommateurs à acheter des aliments faciles à préparer. Ces aliments ne demandent qu'un minimum de préparation et dans certains cas, il n'y a qu'à les décongeler. Cette tendance est due en partie au grand nombre de femmes mariées qui sont dans l'obligation de travailler et, d'autre part, de ce que de nombreux consommateurs ne peuvent consacrer beaucoup de temps à la préparation des aliments. Le Comité ne prétend pas tirer de ce fait des conséquences sur le plan de la culture mais il reconnaît le fait que le prix de ces aliments faciles à préparer doit nécessairement inclure une somme qui va au coût de la préparation. Si les consommateurs préfèrent obtenir des aliments partiellement ou entièrement préparés, ils en ont parfaitement le droit. Cependant, s'ils espèrent voir le temps de cuisson réduit, ils doivent s'attendre à ce que le coût de l'alimentation lui, par contre, subisse une hausse.

Au cours des derniers mois, on a entrepris des discussions et une vaste campagne de publicité au sujet de coût croissant de l'alimentation. L'intérêt du public a été soulevé à la suite de la création d'organismes de protestation du côté des consommateurs, à la suite des audiences qui ont eu lieu devant le Comité mixte sur le crédit au consommateur et le coût de la vie et par les discussions entretenues par la presse, la radio et la télévision. Le Comité en a déduit, partiellement en examinant le volume du courrier reçu de la part du public, que les consommateurs s'intéressent de plus près aux prix. Il existe, dans le cas de bien des aliments, des substituts acceptables et les consommateurs sont en mesure d'influencer le prix de certains articles rien qu'en ne les achetant pas s'ils considèrent que leurs prix sont trop élevés. Il est vrai aussi que certains consommateurs pourraient réduire leur budget-alimentation en faisant plus attention à leurs achats à condition que le marché du détail soit réellement régi par la loi de la concurrence. Le Comité en conclut donc que, si les consommateurs sont bien renseignés et qu'ils font attention lorsqu'ils achètent leurs produits, ils seront en mesure de réduire d'une façon appréciable leur budget-nourriture. L'éducation du consommateur est d'une telle importance du point de vue du bien-être des particuliers et de leurs familles que le système d'éducation au